



PHARMACIE CENTRALE DE GUINÉE

N/Réf.: 237/DG/PCGSA/21
V/Réf.:

Conakry, le 16 septembre 2021

Avis d'Appel d'Offres Restreint (AAOR)

LETTRE D'INVITATION AUX CANDIDATS

Objet : Acquisition des Médicaments Antituberculeux et Dispositifs Médicaux

AAOR No : 04/DG/PCG SA/2021

Mesdames Messieurs,

La Pharmacie Centrale de Guinée a bénéficié d'une autorisation préalable de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances pour recours à la procédure dérogatoire d'appel d'offres restreint avec une réduction du délai de publicité conformément à l'article 21 alinéa 6 du Code des Marché Publics.

A cet effet ; nous vous invitons à participer à l'appel d'offre restreint N 04/DG/PCGSA/2021, sous financement du Budget National de développement, pour l'acquisition des médicaments antituberculeux et dispositifs médicaux.

Le délai de livraison est de **Soixante (60) jours**.

La présente lettre d'invitation a été adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte, dont les noms figurent ci-après :

- SODIPHARM SA
- CHIGUIPHARM
- GUIBIOMED
- SOGUIPREM SA
- SOGUIMAP SARL

La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres restreint national tel que défini à l'article 28 du Code des marchés publics.

6. Le dossier d'appel d'offre restreint peut-être retiré à compter du **17 Septembre 2021** auprès du secrétariat de Direction de la Pharmacie Centrale de Guinée Commune de Dixinn BP : 900 Conakry Tel : 62239 22 73/622 69 56 12

Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées à l'adresse ci-après : **Pharmacie Centrale de Guinée Commune de Dixinn BP: 900 Conakry Tel : 62239 22 73/622 69 56 12** au plus tard le **11 octobre 2021 à 10h 30mn**, en un (1) original et trois (03) copies. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les exigences en matière de qualifications sont : *Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.*

Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission, d'un montant de **1.5% du montant de l'offre.**

Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

10. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point 19.1 des IC et aux DPAO.

Les offres doivent parvenir sous pli fermé dans une enveloppe avec la mention « (sigle de la centrale-) APPEL D'OFFRE RESTREINT N 04/DG/PCGSA/2021 A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE PUBLIQUE DES PLIS.

11. Les offres seront ouvertes en présence, le cas échéant, d'un observateur indépendant et des représentants des soumissionnaires qui désirent à l'ouverture des plis et, le 11 Octobre 2021 à 11h 00mn à l'adresse suivante : Pharmacie Centrale de Guinée Commune de Dixinn BP : 900 Conakry Tel : **62239 22 73/622 69 56 12**

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma salutation distinguée.

Le Directeur Général

DR MOUSSA KONATE

